



Direction de la Proximité et de la Citoyenneté
Service Concertation et Conseils de Quartier

CONSEIL DE QUARTIER

DE SAINTE PEZENNE

Du 16 novembre 2004

RELEVÉ DE CONCLUSION

Présents :

Elus municipaux : Valérie UZANU (Co-Présidente élue), Paul SAMOYAU.

Membres titulaires et membres suppléants : Jean-Philippe ARNAUD, Patrick BAUDIN, Jean-Jacques BOTTON-VINET, Patrice CABOULET, Pierre CAILLETON, Jean-Claude GAUTIER, Jean-Pierre GERVAIS, Bernard GUIDAT, Jacques LARGEAU, Chantal LEBRET, Christine LESTABLE, Sylvie MOREAU, Jean-Marie MACAIRE, Jean-Pierre POUSSADE, (co-président habitant), Pascal TEXIER, Maurice VINCK.

Agents municipaux : Laurence FAUCON, responsable des conseils de quartiers, Gérard LABORDERIE, Coordinateur technique quartier, Claude VITELLINI, Agence Municipale de Médiation, Nathalie SENE, Assistante de Conseils de Quartiers, Annabelle GAUTHIER, Agent MCSP.

Excusés : Bertrand DELIGNON, Marc-Valéry GARDE, Pierre GUERIT, Patrice LEBRET, Claude POUPIN.

Absent(e)s : Nanou BIMES, Franck GIRAUD, Frédéric GIRAUD, Robert GOUTEFANGEA, Xavier JACQUEMIN, Yves REY.

Invités : M. MOREAU, principal du collège François Rabelais, et M. BA, principal adjoint du collège François RABELAIS.

Objet : Validation du relevé de conclusion de l'assemblée générale du 17 septembre.	
--	--

Réponse conseil	
------------------------	--

Le conseil de quartier adopte le relevé de conclusion à l'unanimité.	
--	--

Objet : Présentation du projet de rénovation du collège François Rabelais et des modifications de circulation induites.

L'établissement accueille actuellement environ 500 élèves, 110 pour la SEGPA (élèves qui connaissent des difficultés scolaires) et accueille 80 enseignants.

➤ Projet concernant le bâtiment : un nouveau bâtiment est prévu entre les constructions actuelles (construire du neuf avec l'existant en veillant aux normes de sécurité). La salle de réunion sera à l'entrée du collège pour faciliter l'accès, un grand préau est également envisagé. Le premier étage comprendra le Centre de Documentation et d'Information, la salle des professeurs, une salle de travail et des grandes salles avec pour chaque côté du bâtiment un escalier. Un plan incliné est prévu pour l'accès aux personnes à mobilité réduite. La salle des professeurs actuelle et l'infirmerie disparaissent ainsi que deux salles de cours. La partie SEGPA est maintenue.

➤ Plan de circulation : la mise en sens unique de la rue du Coteau Saint Hubert en prenant en considération la présence du garage Delouvé est évoqué ; ce point reste à étudier notamment par le conseil de quartier. L'entrée du collège s'effectuera par la rue du Coteau Saint Hubert. L'entrée du parking située Route de Coulonges permettra les livraisons.

Le projet est lié à l'avancement des travaux du collège Jean Zay. Les travaux devraient démarrer en septembre 2005 pour une durée de deux ans, dont le montant s'élève à 4 573 470 d'euros.

Réponse mairie/proposition conseil

Valérie UZANU : les préoccupations du conseil de quartier sont relatives à la sécurisation des piétons et notamment des élèves rue du Coteau Saint Hubert face à la circulation trop rapide des véhicules. Une demande de ralentisseurs au niveau de l'école Aragon a déjà été faite. La sécurité et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est aussi à prendre en compte car Sainte-Pezenne est « quartier pilote ».

La commission circulation/sécurité pourrait donc reprendre ce dossier et étudier en accord avec le collège François Rabelais et le lycée Thomas Jean Main les aménagements à envisager ainsi que les possibilités d'arrêts des transports scolaires.

M. MOREAU : mercredi 10 novembre une réunion s'est tenue en Mairie notamment avec Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, M. GOURJAULT, chef de service de l'organisation de la sécurité et le commissaire de police pour évoquer les problèmes liés à la consommation de drogue à proximité des établissements scolaires du quartier (lycée Horticole, lycée Thomas Jean Main et collège François Rabelais). L'objectif de cette rencontre était d'initier une démarche collective pour éviter que ce phénomène ne se banalise. Les établissements auront un rôle préventif à réaliser auprès des élèves, comme la MCPT. Par ailleurs, la police municipale et ou nationale effectuera des surveillances au niveau du collège François Rabelais, de la MCPT et du lycée Thomas Jean Main.

Valérie UZANU : ce phénomène concerne beaucoup d'établissements scolaires, le site du Grand Feu connaît aussi ce problème où de nombreux jeunes se regroupent en particulier les vendredis et samedis soir. Mais il ne faut pas s'alarmer : Sainte-Pezenne n'est pas un quartier problématique.

Claude VITELLINI : effectivement, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, Sainte-Pezenne n'est pas à comparer au Clou Bouchet où il y a une économie souterraine. Par ailleurs, il signale que depuis quelques temps une délinquance nouvelle apparaît auprès des enfants âgés de 12 à 16 ans.

Objet: Bilan des réunions.

<p>Réponse mairie/proposition conseil</p> <p>➤ Séance Plénière du 2 octobre : un rapport des quatre ateliers est dans chaque dossier. Il serait intéressant d'inviter Rodolphe CHALLET pour débattre sur le renouvellement des conseils de quartier au conseil de quartier du 21 janvier 2005.</p> <p>➤ Commission Handicap et personnes à mobilité réduite. A l'issue de la réunion du mercredi 13 octobre (Hôtel de Ville), les co-présidents proposent de sensibiliser l'ensemble des habitants du quartier à cette initiative. Un courrier rappelant les conséquences du stationnement sur les trottoirs sera diffusé par Info Quartier à tout le quartier, on pourrait aussi éventuellement apposer des papillons sur le pare-brise des véhicules mal stationnés.</p> <p>Vote à l'unanimité</p> <p>➤ Pont de Surimeau, réunion publique du 4 novembre (voir relevé de conclusion) : un pont provisoire pourrait être installé au printemps 2005, si le conseil municipal valide la décision par une délibération. La rénovation du pont aurait lieu en 2006 pour une durée approximative de trois mois. Le coût des travaux de réhabilitation s'élève à 170 000 euros. Il a été demandé un pont provisoire pour rétablir une circulation inter-quartier mais pas une circulation de transit.</p> <p>Pourquoi ne pas prévoir un feu sur le pont pour le passage ?</p> <p>➤ Visite de quartier du 6 novembre : après-midi agréable et bien organisé, à renouveler. Pour le centre de loisirs de Chantemerle, Alain BAUDIN a indiqué qu'il serait transféré vers le quartier de Saint Florent (secteur de la Tranchée) lorsque les travaux de la maison de l'environnement débiteront.</p>	
<p>Objet : Point sur les projets et le fonctionnement des commissions.</p> <p>➤ <u>Commission Déchetterie/Nuisances Olfactives</u> : la déchetterie du Vallon d'Arty sera évoquée lors du conseil de quartier du 21 janvier 2005. Messieurs HERNANDEZ, CAPERAN et GELIN seront invités. Une réunion de la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) a eu lieu et le Conseil de quartier a bien été invité, il était représenté par monsieur Vinck.</p> <p>Ce dernier rappelle que deux casiers seront réhabilités et seront recouverts pour les imperméabiliser. Un autre casier sera rétrocédé à la ville et constituera le nouveau centre de stockage des déchets inertes. Fin 2005, les boues seraient amenées pour le compostage mais ceci en milieu fermé pour récupérer le gaz. Les fosses existantes sur le site stockent actuellement des boues. Un gros transfert de boues sera effectué dans les fosses pour qu'elles se tassent puis vers des sites extérieurs en février 2005 pendant quelques jours. Un Info Quartier sera diffusé aux Pexinois pour indiquer ce transfert car il pourrait occasionner des odeurs. Dans l'avenir ces fosses seraient essentiellement utilisées pour le stockage du compost.</p> <p>Le lieu de l'incinérateur n'a pas été déterminé, deux/trois sites retenus sont sur Sainte-Pezenne dont l'un à proximité de la déchetterie du Vallon d'Arty.</p>	
<p>Réponse mairie/Proposition conseil</p> <p>Valérie UZANU : le lieu définitif de l'incinérateur sera décidé le 16 décembre 2004. De nombreux critères ont été proposés (environnement, économie, etc...) pour retenir le site définitif. Elle signale que les habitations seront distantes d'au moins 200 mètres de l'incinérateur.</p> <p>Les co-présidents en accord avec le conseil de quartier vont rédiger un courrier à l'attention du président de la communauté d'agglomération de Niort pour lui signaler que l'implantation de l'incinérateur serait peu opportune sur le quartier qui subit déjà les nuisances de la déchetterie du vallon d'Arty.</p> <p>Vote à l'unanimité</p>	

➤ Commission Batiments/Equipement : différentes réunions sont prévues sur les dossiers suivant ;

- Eglise : 18 novembre avec la commission bâtiment et l'association des amis de l'église.
- Salle des fêtes (présentation du mobilier) : 23 novembre avec la présence de la CAN.

➤ Commission Circulation/Sécurité : il faudrait empêcher la traversée de l'Avenue de Nantes en sortant de la rue de Buffevent en prenant en considération qu'il y a un chemin communal. Prévoir une réunion entre le rapporteur de la commission voirie et Gérard LABORDERIE.

➤ Commission Entretien/Aires de jeux/Espaces Verts : la priorité est l'entretien régulier des Sentiers de Sainte-Pezenne. La commission s'est réunie le 20 octobre, deux œuvres modernes métalliques confectionnées par les élèves du lycée horticole ont été choisies et seront installées au point de départ des sentiers de Sainte-Pezenne.

Aire de Jeu du Grand Feu : réunion publique prévue le 6 décembre avec la présence de Amaury BREUILLE et Gérard NEBAS, Adjoints au Maire.

Objet: Questions diverses.

Réponse mairie/proposition conseil/

Réponses des fiches de proximité (Gérard LABORDERIE)

◆ Sécurisation de l'école Louis Aragon : une signalétique existe déjà, la demande a été transmise au bureau d'étude, la solution du plateau surélevé est exclue. Le projet de l'adjoint à la voirie est de renforcer les signalétiques à proximité de tous les groupes scolaires.

◆ Fontaine des Amourettes : les parcelles sont en cours d'acquisition, le dossier est toujours chez le notaire, M. DUTAUD (propriétaire) n'a pas encore été convoqué. Le service urbanisme va relancer le notaire pour activer la signature de l'acte. Le projet de la rénovation de la fontaine est au bureau d'étude.

◆ Bouche avaloir, rue de la Routière : l'ordre de service prévoit une intervention au service assainissement (CAN) durant la semaine prochaine ; c'est effectivement dangereux.

◆ Rue des Sports : l'aménagement prévu devant l'école Jacques Prévert du 1^{er} au 10 novembre est reporté du 1^{er} au 10 décembre. La commission 'accessibilité des personnes à mobilité réduite' n'a pas été saisie du dossier, elle se réunit vendredi 19 novembre à 14h30.

◆ Rue du Moulin d'Ane : les travaux voirie seraient reportés en mai 2005.

Valérie UZANU : l'enfouissement des réseaux électriques de la rue du Moulin d'Ane s'élève à 50 000 euros et propose au conseil de quartier de voter le montant (accepté à l'unanimité moins une abstention).

◆ Les co-présidents proposent d'envoyer un courrier à France Télécom sur la disparition de la cabine téléphonique située Place Henri Lambert. Ils demandent l'installation d'un poste fixe (à carte) dans le hall de la MCSP accessible uniquement aux heures d'ouverture au public de la MCSP.

◆ Rue de la Verrerie : Est-il possible que la rue retrouve son sens initial ?

◆ Arrêt de bus : demander au TAN d'en aménager un en priorité dans la rue de la Verrerie. Un courrier rédigé par les co-présidents sera envoyé au directeur des TAN pour faire des propositions.

◆ Comité Editorial : lundi 22 novembre, s'il y a des maisons à caractères particuliers il serait intéressant de les communiquer.

◆ Vingt cinq maisons ont été taguées dans le quartier.

Claude VITELLINI : c'est une vengeance des jeunes pour répondre à l'afflux de plaintes déposés par le lycée Thomas Jean Main.

◆ Info Quartier : certaines rues ne le reçoivent pas.

PROCHAINES REUNIONS

Bureau

Mercredi 15 décembre, 20h30 – MCSP Sainte-Pezene

Conseil de Quartier

Vendredi 21 janvier 2005, 20h30 – MCPT de Sainte-Pezenne